



COMMENT PUBLICIS MÈNE SES AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ

PROTECTION *DES DONNÉES*

POURQUOI ?

La protection des données est vitale pour notre activité et celle de nos clients. Chez Publicis, nous nous engageons à utiliser les données de manière responsable et à protéger les informations sensibles et personnelles de nos employés et de nos clients. **Nous respectons le droit à la vie privée** et nous nous engageons à garantir que les Informations sensibles et personnelles de nos employés et de nos clients sont protégées.

POUR QUI ?

Tous les employés ainsi que les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants.

QUOI ?

Nous souhaitons maintenir les normes de conformité les plus élevées possibles afin de garantir que les données personnelles que nous traitons sont correctement protégées et que nos procédures internes sont conçues pour assurer la conformité. Nous avons développé un programme mondial de protection des données géré par le Global Data Privacy Office (GDPO) afin de garantir que les données personnelles que nous collectons et utilisons le sont conformément aux lois applicables en matière de protection des données, telles que le Règlement européen I sur la protection des données personnelles (RGPD).

Données personnelles

Les données personnelles peuvent inclure des informations sur les employés, les clients, les prospects, les fournisseurs et autres contacts professionnels, ainsi que des informations liées aux consommateurs collectées par nous, ou obtenues auprès de clients ou de fournisseurs tiers.

Ces informations peuvent permettre d'identifier des personnes («Données personnelles») ou être anonymes. Les données personnelles sont par exemple les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les numéros de sécurité sociale ou l'adresse IP d'un utilisateur.

Données personnelles sensibles

Les données personnelles sensibles sont des informations relatives à la santé, l'orientation sexuelle, la race, la religion, l'appartenance syndicale ou aux affiliations politiques d'une personne.

En règle générale, nous ne devrions pas avoir besoin de recueillir et d'utiliser de telles données personnelles sensibles dans le cadre de nos activités commerciales.

La collecte et l'utilisation de telles informations ou la fourniture de telles informations par un fournisseur ou un

client doivent faire l'objet d'un examen approfondi et être questionnées avant de poursuivre. Si elles sont fournies par un fournisseur ou un client ou collectées par nous, les données personnelles sensibles doivent être traitées avec le plus haut degré de protection conformément à la loi et à nos politiques et procédures internes et doivent être approuvées au préalable par le Chief Data Privacy Officer du Groupe.

COMMENT ?

Les politiques du Groupe de protection des données ont été élaborées pour garantir que :

- les données personnelles qui sont collectées et traitées le sont conformément aux lois applicables en matière de protection des données.
- les données personnelles que nous détenons au nom de nos clients sont correctement protégées afin que nous puissions aider nos clients à se conformer à leurs propres obligations en vertu de la loi.
- les demandes d'accès des personnes à leurs propres données personnelles sont gérées conformément à la loi et aux réglementations.
- les demandes d'accès à des données personnelles émanant de tiers sont gérées conformément à la loi et aux réglementations.

Comme les lois et les règlements varient selon les juridictions, en cas de doute, les Business Units doivent demander conseil au Global Data Privacy Office (GDPO).

Toutes les Business Units dans les Pays doivent s'assurer que toute utilisation de données personnelles est légale et conforme au programme mondial de Publicis Groupe en matière de protection des données. Tous les employés, prestataires, fournisseurs et sous-traitants qui traitent des données personnelles doivent appliquer strictement les lois et règlements relatifs à la collecte, l'utilisation, le stockage et le traitement de ces données personnelles.

Les contrats avec les clients et les fournisseurs doivent contenir des dispositions juridiques et commerciales liées aux données personnelles, notamment en imposant des restrictions appropriées à la collecte, au traitement et à l'utilisation de ces données, en imposant des exigences de confidentialité et en identifiant les droits et les restrictions associés aux informations conformément aux politiques du Groupe en matière de protection des données.

Le département Informatique de chaque région est chargé de s'assurer que les systèmes et l'infrastructure en place sont suffisants pour sécuriser les données, en particulier les données personnelles.

Toutes les Business Units des Pays doivent adopter des procédures et des protocoles pour traiter toute divulgation non autorisée conformément aux politiques, procédures et outils de confidentialité des données développés par le GDPO, ainsi qu'aux politiques, procédures et normes de sécurité du Global Security Office.

Le Chief Data Privacy Officer du Groupe doit être rapidement informé de toute demande formelle émanant d'une autorité de protection des données, d'un individu concernant l'accès à ses données personnelles ou de toute divulgation non autorisée de données personnelles à des tiers, conformément aux politiques et procédures applicables.

QUI ?

Les Chief Executive Officers et les Chief Finances Officers des Business Units et des Pays, ainsi que le Chief Data Privacy Officer du Groupe.